

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 janvier 2025 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 janvier 2025 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

*Membres en exercice : 19*

### **Présents :**

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, V.DALBIN, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, B.MARTEL, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.LEDANOIS, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY et A.VAGNER.

**Secrétaire de séance** : G.GOURDEL

## Rénovation du Sémaphore - Rectificatif

*Vu le code de la Commande Publique,*

*Vu que les montants de certains devis dépassent la délégation accordée au Maire par la délibération n° 2023- 027.*

*Vu la délibération 24.D.081 autorisant le Maire à signer les devis présentés*

### **Exposé**

Le Sémaphore devant ouvrir ses portes en avril 2025, la commune avait reçu des devis de la part de plusieurs entreprises que le conseil municipal a validés lors de la séance du 5 décembre 2024. Pour rappel :

Travaux d'investissement		
Corps de métier	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie	Fautrat	8 475.85 €
Couverture	Hartoitures	81 485.70 €
<b>Total HT</b>		<b>89 961.55 €</b>

Réparations (fonctionnement)		
Menuiseries intérieures	Dalmont	844.32 €
Electricité	Inéo	11 188.18 €
Véranda	Nord-Alu-Bois	24 976 €
<b>Total HT</b>		<b>37 008.40 €</b>

Il s'avère que le montant du devis de l'entreprise DALMONT concernant les menuiseries intérieures a mal été interprété.

**Le montant HT n'est pas de 844.32 € mais de 2 093.07 €.**

Le Maire demande donc au conseil municipal de valider ce nouveau montant.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
19	Votants	

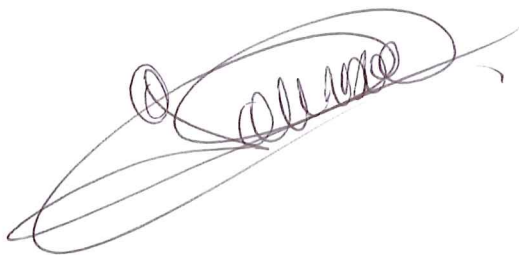
Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- De valider le nouveau montant du devis de l'entreprise DALMONT pour 2 093.07 € HT.

Le secrétaire de séance

G.GOURDEL



Le Maire

F.BRISSET

